



## Déclaration préalable du SNUipp-FSU 84 à la CAPD du lundi 16 septembre 2013

Monsieur le Directeur Académique,

la CAPD se réunit aujourd'hui avec la présence des délégués du personnel pour la « Phase d'ajustement du mouvement des enseignants du premier degré liée aux ajustements de carte scolaire » comme l'indique l'ordre du jour.

Sur ce premier point nous souhaitons ré-itérer notre demande initiale pour un mouvement équitable et juste que tous les postes soient offerts aux participants à la phase d'ajustement de septembre.

Lundi 9 septembre, contre notre avis, vous avez affecté ces collègues sur les postes vacants à l'issue de la CAPD du 1er juillet auxquels s'étaient ajoutés ceux qui s'étaient libérés durant les congés d'été.

Lors du CTSD de ce vendredi 13 septembre, 12 ouvertures de classe ont été prononcées + 0.25 de décharge afférente.

Ces postes doivent être offerts à tous les candidats dans le respect du barème et des vœux.

Par ailleurs, les collègues du Vaucluse retenus sur les postes à profil de l'appel à candidature de début septembre 2013 libèrent leur poste : ceux-là aussi doivent être offerts.

Notre collègue chassée de l'école Mourre de sève à la rentrée doit pouvoir choisir parmi tous les postes vacants à cette rentrée, elle est victime d'une mesure de carte scolaire et nous veillerons à ce que sa bonification à cet égard soit respectée au mouvement 2014.

Enfin, des demandes de révision d'affectation et de modification de postes d'ores et déjà acceptées permettent de libérer quelques fractions. Elles doivent aussi être proposées aux candidats à la phase d'ajustement de septembre.

**Aujourd'hui, les délégués du SNUipp-FSU souhaitent une révision totale des affectations effectuées le lundi 9 septembre et la ré-injection des postes vacants qui doivent être offerts à tous participants à la phase d'ajustement de septembre.**

Notre travail de vérification des affectations prononcées le lundi 9 septembre nous a permis de constater différents types d'erreurs et d'incohérences qui pour nous sont une raison supplémentaire de réviser ces affectations:

- des erreurs de codage de poste, regroupement aberrant ou oubli de fractions
- la non prise en compte du barème et le non respect des vœux pour plusieurs collègues
- le flou sur les conditions d'attribution des postes d'un même codage circonscription

Nous demandons également d'être informés de toutes les demandes de révision d'affectation reçues par vos services depuis la CAPD du 1er juillet, les réponses qui leur ont été données et sur quels critères.

Les élus du SNUipp-FSU 84 relaieront toutes les demandes de révision d'affectation dont ils ont connaissance.

Nous souhaitons intervenir particulièrement sur la situation de Monsieur [REDACTED], ayant un dossier RQTH validé par la MDPH, [REDACTED]. Ses conditions de travail [REDACTED] ne lui permettent pas d'exercer ses fonctions de manière saines pour sa santé. Nous demandons qu'une solution soit trouvée en urgence pour

ce collègue.

Enfin, nous avons demandé un point précis sur les intégrations par INEAT-EXEAT.

Nous remercions les membres de la DVRH pour l'envoi des documents mais nous regrettons ne n'en avoir reçu qu'une partie.(postes à profil, chaîne suite à des révisions d'ores et déjà effectuées)

**Les délégués du SNUipp-FSU exigeront équité, transparence et éclaircissement sur les principes de nomination en cette rentrée.**

A propos des postes à profil, nous manifestons à nouveau notre désaccord avec ce mode de recrutement en dehors des règles communes et de tout barème sur des postes qui ne nécessitent pas un profilage.

Nous souhaitons également intervenir sur les modalités d'affectation des Brigades Départementales de Formation Continue.  
Ces postes nouvellement créés en 2013 ne répondent pas au descriptif qu'ont pu en faire vos services lors de leur création. Il devait s'agir de stages de formation continue de deux semaines maximum.  
Ces collègues, nommés à titre définitif ont toutes les raisons de s'estimer trompés sur le poste. Nous demandons qu'un bilan soit fait sur ces postes et que ces collègues aient la possibilité d'abandonner leur titre définitif avant les opérations de mouvement.

Enfin, nous réagissons à nouveau sur la mise en stage des M2/C2.  
Nous avons déjà dénoncé les problèmes statutaires que posaient la mise en place de ces stagiaires sur des postes de MAT. Nous sommes toujours en attente d'un compte-rendu clair sur les affectations de ces « entrants dans le métier » mais aussi sur les fonctions du MAT pendant le temps de la prise de classe en pleine responsabilité du stagiaire.  
Si ce dispositif persiste il serait intéressant d'envisager de placer ces décharges M2/C2 sur les décharges MF?  
Ainsi, en plus les MF retrouveraient leur 33% de décharge et cela remettrait tous les PE sur un pied d'égalité pour le même service.

Nous vous remercions, Monsieur le directeur académique.